

Règlement du Concours *Je La Lis* 2025-2026

ARTICLE 1. STRUCTURE ORGANISATRICE

Le Deuxième Texte, association loi 1901 ci-après dénommée « l'Organisateur », organise du 29/09/2025 18h00 heure de Paris au 02/04/2026 23h59, un concours ci-après dénommé « Je La Lis 2025-2026 » ou « le Concours », dont les gagnantes ou gagnants seront déterminés par choix d'un jury dans les conditions définies ci-après.

Le Concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis à la loi française.

Le Concours est accessible sur le site <https://ledeuxiemetexte.fr/jelalis/>.

L'adresse de courrier électronique du Concours est contact@ledeuxiemetexte.fr.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Concours

Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Concours est ouvert à toute personne physique, morale ou équipe, dénommée ci-dessous « la Participante ou le Participant », à l'exception des personnes qui participent à l'organisation et à la mise en œuvre du Concours. En cas de participation qui entrerait en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du jury, l'Organisateur du Concours se réserve le droit de ne pas prendre en compte ladite participation.

L'inscription au Concours peut être individuelle ou en équipe sans limite de nombre de personnes. Chaque équipe et chaque personne morale doit être représentée par une personne référente. Cette personne référente, ou la Participante ou le Participant qui participe individuellement au Concours, est dénommée ci-dessous « la Personne référente ».

La Participante ou le Participant ne peut soumettre qu'une proposition au Concours. En cas de propositions multiples, seule la dernière sera prise en compte.

Toute inscription basée sur des informations erronées, inexactes, incomplètes ou frauduleuses sera considérée comme invalide et ne sera donc pas prise en compte.

2.2 Principe du Concours

Étape 1 - Communication sur les gagnantes ou gagnants

Le Concours consiste à choisir une autrice d'expression française dans le domaine public en France et à créer une proposition qui consiste à exprimer, sur le support de son choix, les raisons pour lesquelles on apprécie cette autrice et ses œuvres.

Pour participer au Concours, la Personne référente remplit le formulaire accessible à l'adresse <https://ledeuxiemetexte.fr/jelalis/>. Toute action réalisée du 04/04/2025 au 02/04/2026 est éligible au Concours.

Les informations à fournir sont :

- le type de participation (individuelle, pour une classe ou un groupe d'étudiantes et étudiants, pour une institution) ;

- le nom de la Participante ou du Participant, qui sera utilisé pour la communication à propos des résultats du Concours ;
- le nom de la Personne référente (ne sera pas rendu public en cas de participation pour une institution) ;
- l'adresse de courriel de la personne référente (ne sera pas rendu publique) ;
- le titre de la proposition, en moins de 90 caractères ;
- le nom de l'autrice d'expression française dans le domaine public (morte avant le 1^{er} janvier 1956) choisie ;
- le texte, en moins de 1000 caractères, de la proposition, ou d'un résumé ou d'un descriptif de la proposition ;
- un lien internet éventuel vers des éléments de la proposition complémentaires au texte (vidéo, enregistrement audio, site web, etc.) ;
- un consentement relatif au règlement du Concours, à la réalisation de visuels dérivés de la proposition envoyée pour le Concours, à la transmission des informations au Jury du Concours et à la diffusion publique des informations non nominatives.

Étape 2 - Jury

Un Jury de personnalités identifiées, dont la composition sera consultable sur le site officiel du Concours à l'adresse <https://ledeuxiemetexte.fr/jelalis/>, sera chargé de choisir l'équipe ou la personne gagnante pour les prix du Concours.

L'évaluation des soumissions au Concours se fera sur les critères non exclusifs suivants :

- inventivité et efficacité de la stratégie de visibilisation ;
- ambition pédagogique ou culturelle pour faire connaître l'autrice choisie et son œuvre ;
- clarté et qualité de l'écriture, recherche esthétique et qualité de la présentation.

La composition du Jury pourra être modifiée en fonction des disponibilités de ses membres.

Les membres du Jury signalent à l'Organisateur leurs éventuels conflits d'intérêt à propos des actions soumises au Concours.

Le Jury est souverain quant à la désignation des actions sélectionnées. Le Jury n'a pas à motiver ou justifier son choix. Ses décisions ne

pourront, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation ou demande d'explication de quelque nature que ce soit, ni être remise en cause pour quelque motif que ce soit.

Les résultats seront proclamés sur le site <https://ledeuxiemetexte.fr/jelalis/> au plus tard le 01/07/2026.

Les Participantes ou Participants dont les actions auront été sélectionnées par le Jury seront également avertis par courrier électronique et seront conviés à une remise des prix qui se tiendra en mai 2026.

Étape 3 - Communication sur les gagnantes ou gagnants

La Participante ou le Participant autorisent l'Organisateur à utiliser leurs prénoms, noms, images et descriptions de leurs actions, par voie de citation, mention ou reproduction à l'occasion d'actions de communication interne ou externe relatives à l'Organisateur et au Concours. Ces actions ne pourront donner lieu à une rémunération ou à un quelconque avantage au profit des gagnantes ou gagnants, autre que la remise de leurs dotations.

ARTICLE 3. DOTATION - LOT(S)

Les dotations des gagnantes ou gagnants seront dévoilées lors de la remise des prix.

ARTICLE 4. DONNÉES PERSONNELLES

4.1 Finalités du traitement

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Concours a pour finalités la gestion du Concours, la détermination des gagnantes ou gagnants et l'attribution et l'acheminement des dotations.

Les données collectées ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales par l'Organisateur.

La collecte et le traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par l'Organisateur conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

4.2 Destinataires des données

L'Organisateur est destinataire des données personnelles collectées, et elles ne seront pas utilisées hors cadre du Concours.

4.3 Sécurité et confidentialité des données

L'Organisateur met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participantes ou Participants et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

4.4 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel des Participantes ou Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n'excède pas trois (3) ans. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

4.5 Vos droits

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les Participantes ou Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l'adresse contact@ledeuxiemetexte.fr.

Les Participantes ou Participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive.

Les Participantes ou Participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité.

Les Participantes ou Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel les concernant avant la fin du Concours seront réputés renoncer à leur participation au Concours.

ARTICLE 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation sans autorisation préalable écrite de l'Organisateur de tout ou partie des éléments composants du Concours (photos, vidéos, noms, logos, marques...) sont strictement interdites.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ

Participer au Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participantes ou Participants.

La Participante ou le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter, de considérer comme nulle ou d'invalider la participation de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par la Participante ou le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes.

Il se réserve également le droit d'exclure de la participation au Concours toute personne troublant le bon déroulement du Concours, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Concours ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant ou une gagnante qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvres de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir les dotations mises en Concours.

L'Organisateur se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter toute Participante ou tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec les prix offerts aux gagnants.

ARTICLE 7. RÉCLAMATION

Toute question relative à l'application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par courriel à l'adresse de contact du Concours, indiquée ci-dessous.

Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux compétents.

contact : contact@ledeuxiemetexte.fr

ARTICLE 8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.



des femmes
Antoinette Fouque

matilda

